



Rencontre nationale de préparation de l'Atelier



Régional sur le fonctionnement du réseau

Concertation octobre-décembre 2006

Contexte/Justification

La « Concertation » est un réseau d'échanges et de partage de connaissances, de compétences et d'expériences, mis en place par les partenaires de la coopération internationale à la suite de la plate-forme d'Abidjan de 1998. Elle est bâtie autour d'une vision partagée sur le développement des mutuelles de santé et constitue une forme innovante, souple et efficace de collaboration et de partenariat entre les acteurs du développement du mouvement mutualiste en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle regroupe un ensemble d'acteurs nationaux, provenant de onze pays d'Afrique francophone et des structures internationales, engagés dans la recherche de solutions à l'amélioration de la qualité et l'accès aux soins de santé.

La mise sur pied de la Concertation est survenue à un moment où les expériences mutualistes étaient rares dans la majorité des pays couverts, mais aussi très faiblement structurées. Elles n'attiraient l'attention et l'appui que d'un nombre limité d'acteurs et n'étaient pas encore inscrites dans les stratégies délibérées de développement des pays concernés. Ce contexte d'émergence explique dans une large mesure la structuration actuelle de la Concertation tant dans son organisation interne que dans son mode d'intervention dans les différents pays.

L'évolution et les changements notés ces dernières années dans l'environnement des mutuelles de santé nécessitent une adaptation au nouveau contexte caractérisé particulièrement par une multiplication des acteurs et des débuts de structuration du mouvement mutualiste dans certains pays.

En effet, un intérêt croissant accordé au secteur des mutuelles de santé et de la micro assurance santé par les organismes d'appui au développement et les pouvoirs publics en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cela s'accompagne d'un élargissement continu du paysage des acteurs, porteurs d'attentes diverses dont une prise en compte inadéquate risque de compromettre certains acquis voire ralentir certaines dynamiques.

La nécessité de s'ajuster et de s'accommoder efficacement à ces aspirations évolutives implique une réflexion permanente sur le fonctionnement de la Concertation, la place et les fonctions qu'on lui confère dans les efforts de promotion du mouvement mutualiste africain. Il s'y ajoute que le souci d'information permanent sur l'évolution du mouvement mutualiste et le besoin de renforcement de la

participation de tous les acteurs dans les activités du réseau requièrent d'une part, le développement de mécanismes de communication plus directe et d'autre part, le renforcement de la visibilité sur les rôles attendus de chaque partie prenante et les exigences y afférentes. A la lumière des acquis importants capitalisés et des multiples défis à relever, l'avenir de la Concertation sera fortement lié à la capacité de ses membres à réussir les synergies nécessaires dans la prise en charge des besoins du mouvement.

Des réponses à ces préoccupations existent mais elles ont besoin d'être partagées et enrichies des apports des uns et des autres et permettre une réappropriation de tous en regard des enjeux actuels des mécanismes de protection sociale dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique.

Un tel besoin nettement ressenti tant par les promoteurs que par les différents relais nationaux de la Concertation pose la nécessité d'un dialogue ciblé afin d'aboutir à une vision claire et partagée sur les différents aspects qui sont encore l'objet de questionnements. Ils concernent entre autres :

- la répartition des rôles entre la Concertation et ses relais nationaux,
- les attentes vis-à-vis de la Concertation (quels mandats ? quels chantiers ?),
- la représentation des relais nationaux dans les organes de pilotage de la Concertation,
- la participation des relais nationaux dans les activités de la Concertation,
- les articulations fonctionnelles entre Concertation et relais nationaux,
- le suivi des relais nationaux, etc.

Le Comité de pilotage s'est accordé sur la nécessité d'élargir sa réflexion à travers un processus de concertation en deux phases : une phase de concertation nationale et une phase de concertation régionale. L'organisation de cette rencontre nationale participe de cette première phase du processus et cherchera à baliser le champ des débats à l'échelle du pays et à préparer les inputs de la concertation à l'échelle régionale. Elle permet de recueillir les spécificités de chaque pays à des fins de comparaison et de leçons à tirer sur les différentes expériences.

Objectifs généraux

L'atelier poursuit deux principaux objectifs :

- faire un diagnostic du contexte mutualiste du pays
- amener les mutualistes à désigner parmi eux un représentant à l'atelier régional sur la structuration du réseau

Objectifs spécifiques

- identifier les acquis et les faiblesses du mouvement mutualiste dans le pays
- appréhender le niveau d'organisation du mouvement dans le pays
- veiller à une bonne présence des mutualistes dans le débat régional
- poser les jalons de la structuration des mutualistes en réseaux

Résultats attendus

- la dynamique du mouvement mutualiste est caractérisée dans chaque pays
- les attentes vis-à-vis du réseau Concertation sont précisées
- un porte parole des mutualistes est désigné
- les rôles de la Concertation et du CNC sont précisés dans le cadre d'une stratégie de structuration nationale du mouvement mutualiste

Période : octobre-décembre 2006

Participants

L'atelier regroupera selon les spécificités de chaque pays une trentaine de participants composés par les mutualistes (réseaux constitués, mutuelles de grande envergure, etc.), le point focal, les représentants des ministères concernés et les structures d'appui à la promotion des mutuelles de santé. Les participants seront identifiés par la concertation en collaboration étroite avec les structures d'appui et le point focal en fonction de leur dynamisme et leur engagement dans le développement des mutuelles de santé. Une fiche de renseignement sera préparée indiquant la dénomination de l'organisation, sa localisation, sa zone de couverture, son adresse, son responsable et ou personne contact principale. Ces informations pourront en plus servir à la constitution d'une base de données des acteurs du réseau.

Financement

Le financement sera assuré par les promoteurs membres du Comité de pilotage dans les pays où leur structure est présente. Pour les pays non couverts, la Concertation se charge de mobiliser les frais d'organisation. Le tableau suivant présente la répartition de la prise en charge financière de ces ateliers.

Pays
Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Guinée Conakry, Cameroun, Togo, Tchad, Côte d'Ivoire, Mauritanie